

Le système de formation professionnelle duale en Allemagne

Le **Ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie** souhaite fournir des informations, des éclairages et des idées sur le système dual de formation professionnelle afin d'aider les pays intéressés à élaborer leurs propres solutions nationales. Il convient de noter qu'une grande partie du succès qu'a rencontré le système de formation professionnelle duale en Allemagne ainsi qu'en Suisse, en Autriche et au Danemark découle du fait qu'il occupe depuis longtemps une place importante dans ces pays. Le système est largement accepté dans l'ensemble de la société et il existe un large consensus entre les différentes parties prenantes, qui participent toutes à l'**Alliance pour la formation initiale et continue**, un organe mis en place sous la direction du Ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie.

1. Une combinaison de formation pratique et théorique

Le système de formation professionnelle duale repose sur une combinaison de formation en entreprise et de cours dispensés dans un établissement professionnel. Les apprentis passent trois à quatre jours par semaine dans l'entreprise qui assure leur formation pratique et un à deux jours par semaine en cours, où ils acquièrent des connaissances théoriques supplémentaires nécessaires à leur métier.

Les spécialistes de l'entreprise dispensent la majorité de la formation pratique et veillent à ce que les apprentis, une fois leur formation terminée, soient capables d'exercer leurs fonctions de manière autonome.

2. Contenus de cours et examens standardisés dans toute l'Allemagne

La formation pratique est régie par des règlements qui définissent des normes uniformes et nationales pour le contenu de la formation, le calendrier et les examens. Les praticiens participent également activement à l'élaboration des programmes et à la définition des examens. Cela garantit l'acceptation de ces programmes par les entreprises et les salariés. Les mêmes normes s'appliquent dans toute l'Allemagne et les qualifications sont reconnues à l'échelle nationale. Cela constitue un gage de qualité pour les employeurs qui recrutent et facilite la recherche d'emploi pour les salariés. Grâce à la formation polyvalente reçue, les salariés formés selon le système dual ne sont pas liés à un employeur ou à une région particulière.

3. Mise à jour continue des formations face aux évolutions technologiques et aux nouvelles pratiques commerciales

Les programmes de formation sont régulièrement actualisés pour suivre les évolutions technologiques et les nouvelles pratiques. De nouveaux métiers sont créés au besoin. Les entreprises bénéficient ainsi de salariés formés selon l'état le plus récent de la technique, ce qui favorise l'innovation et la compétitivité. Des qualifications existent pour tous les secteurs d'activité et pour l'administration publique ; selon l'étendue et la profondeur du programme, la formation dure entre deux et trois ans et demi.

4. Collaboration entre employeurs et syndicats

L'initiative de création de nouveaux métiers ou de modification de métiers existants émane généralement des associations d'employeurs. Après consultation de toutes les parties concernées – notamment les syndicats –, le ministre compétent (le plus souvent le Ministre fédéral de l'Économie et de l'Énergie) se coordonne avec les Länder, responsables des écoles professionnelles, et décide de la mise en œuvre de l'initiative. Si tel est le cas, le nouveau programme est élaboré conjointement par des experts représentant les employeurs et les syndicats, ce qui garantit que l'évolution des qualifications professionnelles répond aux besoins des entreprises.

5. Coordination entre formation en entreprise et formation scolaire

À chaque modernisation ou création de qualification, le programme enseigné dans les écoles professionnelles est adapté en conséquence. Les éléments théoriques sont choisis pour correspondre au contenu pratique enseigné à chaque étape de la formation. Cela garantit la cohérence entre formation pratique et enseignement théorique.

Les entreprises locales coopèrent avec l'école professionnelle responsable de leurs apprentis afin de coordonner au mieux le programme (par exemple, déterminer si la formation théorique se déroule deux jours par semaine ou en alternance une semaine sur deux). Cet aspect est essentiel pour assurer la qualité de la formation.

6. Stages interentreprises pour compléter la formation des entreprises individuelles

Certaines entreprises, trop spécialisées, ne peuvent assurer l'intégralité du contenu de la formation. Dans ce cas, les apprentis ont droit à une formation complémentaire pour couvrir le reste du programme. Cela permet à davantage d'entreprises d'offrir une formation et augmente le nombre de places disponibles. Ces cours complémentaires garantissent également l'adaptation de la formation aux nouvelles évolutions techniques et commerciales, compensent les différences régionales et assurent un niveau de formation élevé et homogène.

Le Ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie finance ces cours interentreprises pour les métiers de l'artisanat.

7. Formation des formateurs

Toute personne souhaitant devenir formateur doit prouver ses compétences techniques et son aptitude personnelle, comme l'exige la loi. Cela implique de réussir un examen spécialisé évaluant ses compétences professionnelles et pédagogiques. Ces exigences garantissent non seulement que le contenu de la formation est correctement transmis, mais aussi que la planification et l'organisation des cours respectent les exigences légales et utilisent des méthodes adaptées aux besoins des apprentis.

8. Rôle des chambres pour garantir la capacité de formation des entreprises

Les instances d'auto-régulation (les chambres) conseillent les entreprises formatrices, contrôlent la formation dispensée, vérifient l'aptitude des entreprises et des formateurs, enregistrent les contrats de formation et organisent les examens nationaux. Ces mesures garantissent un haut niveau de qualification pour les diplômés.

9. Alliance pour la formation initiale et continue 2015–2018

Fin 2014, le gouvernement fédéral, l'Agence fédérale pour l'emploi, les entreprises, les syndicats et les Länder ont conclu une **Alliance pour la formation initiale et continue pour la période 2015–2018**. Leur objectif commun est de renforcer la formation professionnelle duale et de promouvoir l'idée que la formation professionnelle a une valeur égale à celle de l'enseignement académique. L'objectif est de convaincre davantage de jeunes Allemands et de réfugiés installés en Allemagne de se former à l'un des plus de 300 métiers pour lesquels une formation professionnelle est disponible. Ainsi, grâce à son action, l'Alliance pour la formation initiale et continue contribue à combler le déficit de compétences en Allemagne.

Source : https://www.bmwk.de/Redaktion/EN/Downloads/duales-ausbildungsprogram.pdf?__blob=publicationFile&v=1&utm_source

Pour plus d'informations, veuillez consulter www.aus-und-weiterbildungsallianz.de.